

1196 Gland, le 21 janvier 2016



**CONSEIL COMMUNAL  
GLAND**

**Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et  
du Bureau du Conseil pour la législature 2016 - 2021**

Date proposée pour la séance de Commission:

- Jeudi 11 février 2016 à 19h00  
Collège des Tuillières  
Salle de conférence administration

## Préambule :

Par soucis de lisibilité, l'écriture épicienne n'a pas été utilisée. Comme dans notre règlement du Conseil, toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le texte ci-dessous s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Comme l'exige l'article 24 de notre règlement, le Bureau se doit d'émettre un préavis concernant les indemnités et les vacations auxquelles ont droit les membres du Conseil communal, du Bureau, le secrétaire et l'huissier.

En préparation de ce préavis, nous avons effectué des demandes dans diverses communes du Canton afin de pouvoir comparer les différentes rémunérations. Vu la diversité des modes de rémunération et la diversité de la taille des communes, la comparaison s'est parfois avérée difficile. Afin de compléter cette analyse, un décompte des heures pour le président, la secrétaire et l'huissier a été effectué. Il est à noter que les présidents de partis ont été préalablement consultés afin de comprendre quelles étaient les attentes concernant le dit sujet.

## Situation passée et celle actuelle :

La dernière modification est intervenue en juin 2011 pour la législature 2011-2016

	<b>2006-2011</b>	<b>2011-2016</b>
<b>Président</b>	CHF 4'500 / an	CHF 5'000 / an + Jeton présence CC + Vacation Bureau + Indemnité dépouillement
<b>Secrétaire</b>	CHF 8'400 / an	CHF 10'000 / an + CHF 1'000 / an pour le matériel informatique + Vacation Bureau + Indemnité dépouillement Ne reçoit pas de jeton de présence CC
<b>Secrétaire suppléant</b>		CHF 35 / heure pour tout travail de remplacement du secrétaire + Jeton présence CC + Vacation Bureau + Indemnité dépouillement
<b>Huissier</b>	CHF 2'500 / an	CHF 3'000 / an + Indemnité dépouillement
<b>Huissier suppléant</b>		CHF 35 / heure pour tout travail de remplacement de l'huissier + Indemnité dépouillement + Jeton présence CC
<b>Jeton de présence CC</b>	CHF 25 / séance	CHF 40 / séance
<b>Vacations Séance Commission et Bureau</b>	CHF 30 / heure	CHF 35 / heure + CHF 20 pour le rapporteur et le 1er membre (non cumulable si le 1er membre est également le rapporteur)
<b>Indemnités dépouillement élections / votations</b>	CHF 30 / heure	CHF 35 / heure

Il y a 8 séances de Bureau qui sont planifiées annuellement. Celles-ci durent entre 1h30 et 2h. Pour les votations et élections, il y a généralement 4 scrutins par an. Un dépouillement a une durée moyenne 4 heures, sauf pour les élections, où cette durée peut être doublée.

## Analyse des différents postes :

### Président :

Préparation du Conseil	fixe	8 x 6 h = 48 h	
Représentation	fixe	100 h	Participation souvent le WE
Préparation discours	fixe	10 x 5 h = 50 h	
Visite préfet	fixe	1 h	
Courriers divers	fixe	10 h	
<b>Total</b>	<b>fixe</b>	<b>209 h</b>	<b>Ce qui correspond à un taux d'occupation de 10% *</b>

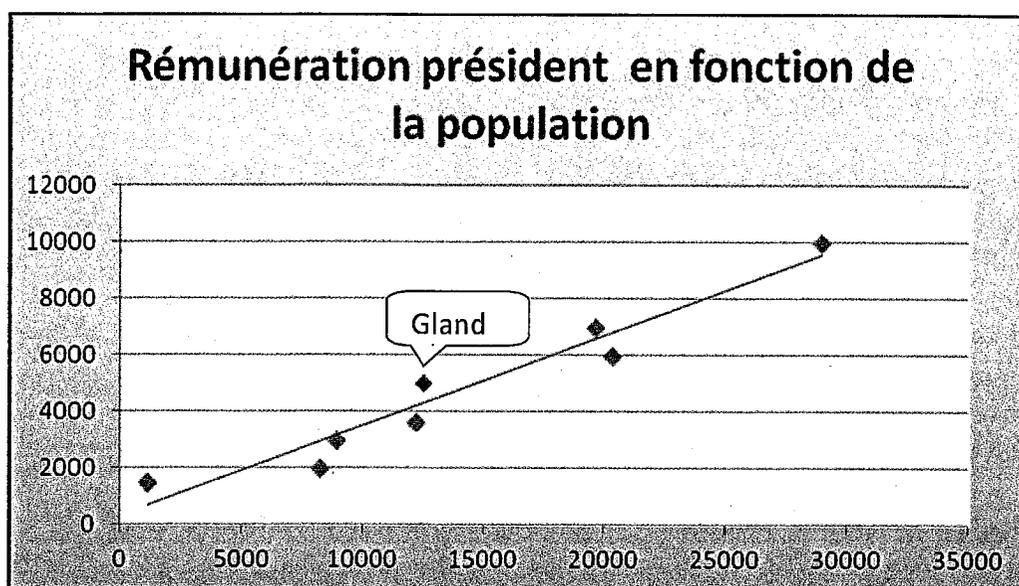
\* en considérant que 100% correspond à 40h/semaine sur 48 semaines.

### Autres rémunérations :

- Direction du Conseil communal (jeton de présence) ;
- Séances de Bureau (vacations) ;
- Passation des pouvoirs (vacations) ;
- Préparation et présence aux votations (indemnités).

On peut remarquer que la rémunération des présidents des communes vaudoises que nous avons contactées est relativement proportionnelle à la population. Gland (en rouge) se situe dans la partie supérieure de la moyenne. De plus la rémunération de CHF 5'000.- correspond assez bien au taux d'occupation (fixe uniquement) de 10%, compte tenu que la fonction ne dure qu'une année.

	Renens	Nyon	Yverdon	Chavannes	Bussigny	Ecublens	Epalinges	Gland
<b>Population 2014</b>	20'307	19'632	28'972	1'125	8'208	1'2181	8'912	12'482
<b>Rémunération CHF</b>	6'000	7'000	10'000	1'500	2'000	3'600	3'000	5'000



Le Bureau propose de garder la rémunération du président inchangée.

## Secrétaire :

Le poste de secrétaire est essentiel au bon fonctionnement du Bureau et du Conseil communal. Au contraire du président, le mandat du secrétaire s'inscrit dans la durée (élection pour 1 législature), le secrétaire est la plateforme organisationnelle du Conseil communal. Ce poste demande une grande disponibilité, week-end inclus, une grande précision dans le respect des délais ainsi qu'une grande capacité rédactionnelle. Pour rappel, le secrétaire ne doit pas forcément être un Conseiller communal.

Convocations et ordres du jour	fixe	8 x 5 h = 40 h	
Préparation et participation au Conseil communal	fixe	8 x 5 h = 40 h	Actuellement le secrétaire ne perçoit pas de jetons de présence.
PV du Conseil communal	fixe	8 x 52 h = 416 h	En moyenne 17 pages de PV nécessitant 2 à 3h de rédaction par page.
Rédaction Extrait de PV	fixe	40 x 0.5 h = 20 h	
Mise sous plis	fixe	8 x 3.5 h = 28 h	
Comptabilité indemnités CC	fixe	8 x 1.5 h = 12 h	
Tenue de la liste des Conseillers et Commissions	fixe	8 x 1 h = 8 h	
Courriers divers	fixe	12 h	
Visite préfet	fixe	1_h	
<b>Total</b>	<b>Fixe</b>	<b>577 h</b>	<b>Ce qui correspond à un taux d'occupation de 30% *</b>

\* en considérant que 100% correspond à 40h/semaine sur 48 semaines.

## Autres rémunérations :

- Séances de Bureau (vacations) ;
- Passations des pouvoirs (vacations) ;
- Préparation des votations et élections (indemnités).

## La comparaison avec d'autres communes est la suivante :

- Renens, et Ecublens paient un fixe respectivement de CHF 19'250.- et 12'900.-
- Chavannes propose un fixe de CHF 5'500.- + CHF 500.- pour les frais + CHF 30 pour les jetons de présence.
- Bussigny propose CHF 2'500 en fixe + CHF 800.- par PV
- Epalinges paie CHF 1'000.- / séance + max CHF 3000.- pour travail supplémentaire.
- Enfin pour les communes d'Yverdon et Nyon les rémunérations sont basées sur un contrat de droit privé dont les montants ne sont pas révélés. Nyon considère que le poste de secrétaire est un équivalent 50%.

En nous comparant avec la commune d'Ecublens (12'000 habitants), on peut constater que la rémunération du poste de secrétaire était légèrement sous-évaluée pour cette législature. En regardant les qualifications requises pour un tel poste ainsi que le taux d'occupation de 30%, il se trouve que la rémunération payée aujourd'hui est largement insuffisante.

### Proposition de rémunération :

Pour le poste de secrétaire, le Bureau vous propose d'augmenter la partie fixe de la rémunération à CHF 18'000.-/an + CHF 1000.-/an pour le matériel informatique. Le Bureau propose également que le secrétaire touche les jetons de présence du Conseil Communal.  
(Les indemnités et vacances restant acquis comme par le passé)

### Secrétaire suppléant :

Le secrétaire suppléant n'a pas de rémunération fixe. Néanmoins, il doit assurer une grande disponibilité afin de suppléer le secrétaire en cas de maladie ou accident.

Ses rémunérations s'articulent comme suit :

- CHF 35 / heure pour tout travail de remplacement du secrétaire ;
- Présence au Conseil communal (jeton de présence) ;
- Séances de Bureau (vacations) ;
- Passations des pouvoirs (vacations) ;
- Participation au dépouillement (indemnités).

Seule la commune de Nyon paie un fixe (CHF 3000.-) pour le secrétaire suppléant. Même si le travail à effectuer est relativement restreint, le devoir de présence est primordial pour le fonctionnement du Bureau afin de palier à une éventuelle absence du poste titulaire. A ce titre, le Bureau propose de rémunérer le secrétaire suppléant par un montant de CHF 600.-/ an. (Les indemnités, vacances et jetons de présence restant acquis comme par le passé).

### Huissier :

Mise en place et rangement de la salle pour le CC	fixe	8 x 2h = 16 h	
Participation au CC	fixe	8 x 4 h = 24 h	
Passation des pouvoirs	fixe	1 x 6 h = 6 h	

Les autres rémunérations étant la participation au dépouillement (Indemnités)

La rémunération de l'huissier est plutôt dans la fourchette haute en comparaison des autres communes. Le Bureau vous propose de ne pas modifier cette rémunération.

### Huissier suppléant :

Ses rémunérations s'articulent comme suit :

- CHF 35 / heure pour tout travail de remplacement de l'huissier ;
- Participation au dépouillement (indemnités) ;
- Présence au conseil communal (jeton de présence).

L'huissier suppléant n'a pas de rémunération fixe. Néanmoins, il doit assurer une grande disponibilité afin de suppléer l'huissier en cas de maladie ou accident.

À ce titre le bureau propose de rémunérer l'huissier suppléant par un montant de CHF 600.-/an. Les indemnités et jetons de présence restant acquis comme par le passé.

## Conseillers / Commissions :

Les jetons de présence des communes contactées oscillent entre CHF 30 et CHF 60.-

Pour les Commissions, de grandes disparités sont à noter. Certaines communes utilisent une rémunération à l'heure, d'autres à la séance. A Gland, nous pratiquons une rémunération à l'heure, ce qui permet de payer les membres du Conseil en fonction du travail effectué.

	jeton présence	Commission		
		1er membre	Membre	Rédaction rapport
Renens	CHF 40	CHF 60/séance	CHF 50/séance	CHF 200/ rapport
Nyon	CHF 30	CHF 60/séance	CHF 60/séance	entre CHF 120 et 400
Yverdon	CHF 60	CHF 90/séance	CHF 50/séance	CHF 50/ rapport
Chavannes	CHF 40	CHF 40/séance	CHF 40/séance	CHF 40/ rapport
Bussigny	CHF 40	CHF 40/h	CHF 40/h	CHF 80/h
Ecublens	CHF 50	CHF 30/h	CHF 25/h	CHF 50/h

Au vu de ce qui précède, le Bureau propose de garder les indemnités, vacations et jetons de présence à leur niveau actuel.

Effet sur les finances de la commune :

Les augmentations proposées ne concernant que les rémunérations fixes, on peut quantifier l'augmentation des frais à : CHF 8000.- pour le secrétaire, 2x CHF 600.- pour le secrétaire et l'huissier suppléants, 8x CHF 40.- pour les jetons de présence du secrétaire, ce qui correspond à un total de CHF 9'520.- par an.

## Conclusions :

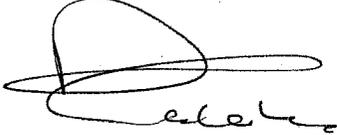
Fondé sur ce qui précède, le Bureau propose au Conseil communal d'accorder les rémunérations, les indemnités, vacations et jetons de présence pour la législature 2016-2021, ceci avec effet au 1er juillet 2016 comme suit :

1. Les jetons de présence du Conseil communal sont fixées à CHF 40.- / séance ;
2. Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF 35.- / heure ;
3. les indemnités pour le dépouillement des votations et élections sont fixées à CHF 35.- / heure ;
4. Le président du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 5'000.- / an. Il a droit aux jetons de présence, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections ;
5. Le secrétaire du Conseil reçoit une rémunération fixe de CHF 18'000.- / an + CHF 1000.-/an pour le matériel informatique. Il a droit aux jetons de présence, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections ;
6. Le secrétaire suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.- / an. Pour tout travail de remplacement du secrétaire, il sera rémunéré à CHF 35 / heure. Il a droit aux jetons de présence, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections ;
7. L'huissier reçoit une rémunération fixe de CHF 3'000.- / an. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections ;

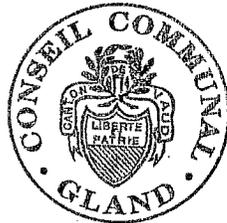
8. L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.- / an. Pour tout travail de remplacement de l'huissier, il sera rémunéré à CHF 35.- / heure. Il a droit aux jetons de présence, ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections ;
9. Les Conseillers sont rémunérés par les jetons de présence lorsqu'ils sont présent au Conseil communal et par les vacations lorsqu'ils participent et sont présent aux Commissions. Le rapporteur et les premiers membres reçoivent un supplément de CHF 20.- (non cumulable si le premier membre est également le rapporteur).

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président



Daniel Calabrese



La secrétaire



Mireille Tacheron